



A
Compagnie Al-Reef – Al Ram Palestine
Coopérative Andines – Stains
AFPS Paris

Objet : Convention d'importation de produits agricoles Palestiniens
Al-Reef/Andines/AFPS
Réunion du comité de gestion

Chers amis,

Conformément à la convention de partenariat signée le 21/08/2021 , je vous transmets une convocation du comité de gestion de cette convention.
La réunion se tiendra à Al Ram/Palestine dans les locaux de la compagnie Al Reef le mardi 14 septembre 2022.
A partir de 9 heures.

La Coopérative Andines n'étant pas en mesure de faire le déplacement, elle donne mandat pour la représenter à Guy Peterschmitt qui représentera également l'AFPS.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Campagne 2012/2022
 - Problème de cohérence entre les échantillons envoyés pour analyse par les laboratoires français et les lots d'huile livrés
 - Les problèmes de quantités disponibles
 - Les dates de livraison
 - Les dates de règlement des factures par Andines
 - Le règlement du solde à la livraison par les associations locales AFPS
- Campagne 2022/2023
 - La question des prix CIF/Marseille des produits (huile, dattes)
 - La décomposition du prix
 - La personnalisation des fournisseurs.
- Une tournée de terrain permettra de visiter sur place les divers fournisseurs de la compagnie Al Reef

Cordialement

Document joint : compte rendu réunion préparatoire Andines/AFPS du 06/07/22



Objet : visio conférence du 06/07/22 de préparation de la campagne 2022/23

Présents : Jean Marc Hébréard, Guy Peterschmitt, Bernard Gruffaz, Kevin Felton, Bernard Etrillard

Ordre du jour : préparation des thèmes de discussion de la réunion du Comité de gestion de la convention

1.- Echantillons pour analyse par un laboratoire français :

Kevin rappelle qu'une certaine confusion a régné : les échantillons analysés ne correspondaient pas aux n° de lots des huiles livrées.

La traçabilité est l'un des principes essentiels de la filière.

Kevin fera une note rapide avec les correspondances entre échantillons et lots livrés.

2.- Problème de quantité

Les quantités d'huile bio livrées ne correspondaient pas à la commande, en raison d'une pénurie de produits bio.

Le manque de bio a été substitué par de l'huile conventionnelle (environ 30%) de la commande bio.

La presque totalité des associations locales AFPS ont donné leur accord pour cette substitution.

3.- Dates de livraison :

La livraison des dattes conventionnelles a été faite dans de bonnes conditions avant le début de la période de Noël

La livraison de l'huile :

Un premier container avec **l'huile conventionnelle** (une partie de la commande) a été livré le 15 janvier 2021

Un deuxième container a été livré avec **l'huile bio et le complément d'huile conventionnelle** le 10/05/22

La livraison en expéditions séparée pose un important problème, particulièrement dans cette campagne, où les associations locales AFPS ont dû reporter une partie de leur commande en huile bio sur de l'huile conventionnelle.

Afin de limiter les coûts de transports (les derniers km sont les plus chers), Andines a attendu le complément en huile conventionnelle pour ne faire qu'une expédition... laquelle dans ces conditions a été réalisée dans la deuxième quinzaine de mai.

Conséquences :

- Ces associations locales ont perdu une grande partie de leurs activités traditionnelles de printemps
- Andines a dû retarder le règlement des factures Al Reef.

Il faut éviter ce décalage il serait souhaitable de réaliser la livraison des commandes CIF Marseille en un seul envoi... ou rapprocher le deuxième envoi tout de suite après le premier.

4.- Règlement des factures Al Reef par Andines :

Andines fournira un tableau des règlements :

Facture	Date CIF/Marseille	Montant	Règlements	
			Date	Montant

Commentaires

5.- Règlement du solde par les associations locales AFPS

Andines fait remarquer qu'un certain nombre d'associations locales tardent à régler leur solde après livraison de la marchandise.

Afin de suivre l'évolution de la situation, Andines tiendra à jour un tableau des règlements :

Association	Montant commande	Acompte		Solde		
		Date	Montant	Date livraison	Date paiement	Montant

Ce tableau de bord sera transmis à AFPS pour assurer un suivi commun des paiements

Il est rappelé que la convention nationale prévoit le paiement du solde à la réception de la marchandise.

6.- La question du prix :

Nous sommes dans une période défavorable marquée par deux évolutions :

- Une inflation mondiale
- Une dégradation des taux de change ILS/€

En fin de filière, le consommateur achète les produits aux prix suivants (estimation légèrement variable selon les associations locales) :

- Huile bio : 75cl : 15 € soit 20€/l
- Huile conventionnelle 75cl : 14€ soit 18€/l
- Dattes bio : 500g : 13€ soit 26€/kg
- Dattes conventionnelles : 500g : 11,5€ soit : 23€/kg

Il faut avoir conscience que si ces prix peuvent se justifier en raison de la qualité des produits, de la traçabilité et de la garantie d'origine (huile sans mélange), ils se situent dans le haut de gamme des prix des huiles d'olive en appellation d'origine.... Pour les dattes, si les prix peuvent se justifier dans la mesure où il s'agit de dattes de la dernière récolte, sans traitement ni congélation, ce prix se situe également dans le haut de gamme des prix des dattes medjoul sur le marché... voir largement au-dessus...

Si on ne devait pas maîtriser l'évolution des prix, cela remettrait rapidement en cause les possibilités de développement, voir la possibilité même du maintien de cette filière.

Une certaine modération paraît absolument nécessaire.

7.- La décomposition du prix.

Chaque année, l'AFPS publie la décomposition du prix de l'huile et des dattes.

Cette publication devrait être disponible pour le mois de septembre 2022.

8.- La personnalisation des fournisseurs.

- Depuis cette année, le site national AFPS présente [la filière dans son ensemble](#) (site national/action/produits palestiniens)

Toutefois, une personnalisation des fournisseurs est souhaitée par de nombreuses associations locales.

- Pour les dattes, le film « prenons dattes » réponds en grande partie à cette demande.
- Pour l'huile d'olive, il serait souhaitable de constituer un dossier pour chaque coopérative fournisseur :
 - Nom du village/localisation/nombre d'habitants (photo)
 - Histoire particulière du village
 - Nom de la coopérative/date de création/nombre de coopérateurs
 - Nom du président (photo + coordonnées de contact) et photo du Conseil d'Administration

Ce travail pourrait être réalisé en concertation avec le service de communication d'AL Reef.

Guy Peterschmitt

20/07/22